

Siège Social : 36000 Châteauroux
Adresse : 2 Place des Cigarières
Date de convocation : 06 mars 2025

Extrait des Délibérations du Conseil Syndical

Réunion du Vendredi 28 Mars 2025

L'an deux mil vingt cinq

Le 28 mars,

Le Conseil Syndical du Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre dûment convoqué, s'est réuni à 10h00 en session ordinaire, au SDEI, sous la présidence de Monsieur Jean Louis Camus Président.

Secrétaire de séance : M LION

Nombre de membres en exercice : 49

Votes exprimés : Pour : 31 / Contre : 0 / Abstention : 0

Étaient présents (26)

AUJEAN Bernard, CABIROU Frédéric, CAMUS Jean-Louis, CHALMAIN Eric, CHENE Jean-Pierre, DAUZIER Claude, DEJOLLAT Daniel, DELYS Dominique, GIRAULT Christian, GLOMOT Pascal, GOURLAY Philippe, LANGLOIS Gaston, LEMAIGRE Patrick, LION Michel, LUMET Thierry, MOREAU Jean-Michel, PALLAS Jacques, PERSONNE Jacques, MAUBOIS Philippe, ROBIN Guy, ROUFFY Marc, SALADIN Michel, SEVAULT Jean-Marc, SLEDZ Jean, TAUPIN Patrice, VIDAL Claude.

Étaient absents (14)

ALLARD Bernard, DRUI Martial, GARGAUD Patrick, LAROCHE Laurent, BALSAN Charles Henri, PICOUT Laurent, PIVOT Christophe, PRAULY Jean-Claude, RIES Fanny, SAVY Philippe, SEMION Michel, TUAL Didier, VOITIER Brigitte, YVERNAULT Philippe.

Étaient excusés et ont donné pouvoir (5)

AVEROUS Gil a donné pouvoir à CAMUS Jean-Louis
BAPTISTA DE HORTA Carole a donné pouvoir à PERSONNE Jacques
IMBERT Tony a donné pouvoir à VIDAL Claude
NAVARRO David a donné pouvoir à DAUZIER Claude
ZECCHI Stéphane a donné pouvoir à CHENE Jean-Pierre

Étaient excusés (4)

BRANCHOX Gilles, FOISEL Michel, JUDALET Patrick, VIAUD Philippe.

Objet : Désignation d'un membre appelé à siéger à la commission de délégation de service public

Vu la délibération en date 14 avril 2021 n°0220211 attribuant la composition de la commission de délégation de service public

Suite à la vacance d'un poste il convient de procéder à la désignation d'un membre au sein de la commission de délégation de service public.

La Commission de Délégation de Service Public (article L1411-5 du CGCT) procède à l'ouverture et l'analyse des plis contenant les offres de délégations de service public lancées par le SDEI, et à l'attribution de ces délégations. Elle peut être saisie pour avis sur les projets de délégation de service public par le conseil syndical du SDEI.

Elle est composée du Président du SDEI qui est habilité à signer la convention délégation de service public ou son représentant en cas d'absence, et par cinq membres titulaires et leurs suppléants du conseil syndical élus en son sein au scrutin de liste dans le respect du principe de représentation proportionnelle sans panachage ni vote préférentiel.

La commission, présidée par le Président du Syndicat, doit être composée des membres suivants :

- Le président du syndicat
- 5 membres titulaires
- 5 membres suppléants

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité :

Article 1 : D'approuver la nouvelle composition de la commission de délégation de service public

Président Jean-Louis CAMUS

Titulaires	Suppléants
Michel LION	Gil AVEROUS
Jacques PERSONNE	Jean-Pierre CHÊNE
Claude DAUZIER	Jean-Michel MOREAU
Patrick JUDALET	Jean-Marc SEVAULT
Claude VIDAL	-

Article 2 :D'abroger la délibération n°02202111 en date 14 avril 2021

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Louis CAMUS



Secrétaire de Séance :

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Michel LION".

Michel LION

Accusé de réception en préfecture
036-200031987-20250328-03202523-DE
Date de télétransmission : 07/04/2025
Date de réception préfecture : 07/04/2025